

ETUDE DES STATISTIQUES OFFICIELLES DE
MORTALITE EN BELGIQUE PAR ASTHME,
EMPHYSEME ET BRONCHITE CHRONIQUE
EN 1954 ET 1955¹

Par

A. BORLÉE
Louvain, Belgique.

CONCLUSIONS

Lorsque nous avons voulu entreprendre une étude systématique de la situation actuelle de notre pays au point de vue asthme, emphysème et bronchite chronique, nous nous sommes étonnés de la pénurie de renseignements valables que nous avons pu obtenir.

En effet, la direction de la Sécurité Sociale qui, assurés libres et obligatoires réunis, contrôle à peu près 80 % de la population, n'a pu nous fournir aucune indication qui puisse nous être utile pour nos recherches.

D'autre part, nous n'avons pas voulu nous servir des chiffres qui nous ont été communiqués par les sociétés d'assurances, ceux-ci ayant trait seulement à une catégorie d'individus dépassant le niveau moyen d'aisance.

Finalement, nous avons pu obtenir quelques données officielles au Ministère de la Santé Publique et de la Famille, et les conclusions que nous allons déposer se basent uniquement sur l'étude de ces données.

Comme il est inutile de vous citer tous les chiffres qui ont servi de base à ce rapport, nous nous bornerons simplement à vous donner quelques explications complémentaires au sujet de nos conclusions.

¹ Communication présentée à la 2e Conférence d'Interasma, Lisbonne 1957.

1.- La mortalité en Belgique en 1954 sur 100 décès a été pour :

Asthme	de l'ordre de 0,6 %
Emphysème	de l'ordre de 0,5 %
Bronchite chronique...	de l'ordre de 1,3 %.

Pour l'année 1955, le % est à peu près identique.

Ce % peut paraître minime dans l'ensemble de la mortalité, mais prend toute sa valeur par comparaison. En effet, si la mortalité par Asthme, Emphysème et Bronchite chronique a été de 2,4 %, celle par Tuberculose pulmonaire pendant la même année n'a été que de 1,6 %.

2.- Mortalité par sexe :

Asthme	Hommes : 0,7 %
	Femmes : 0,5 %
Emphysème	Hommes : 0,65 %
	Femmes : 0,35 %
Bronchite chronique	Hommes : 1,72 %
	Femmes : 0,75 %

La mortalité féminine par rapport à la mortalité masculine est donc pour :

l'asthme	70 %
l'emphysème	46 %
la bronchite chronique	43 %

3.- Nous avons pu obtenir les chiffres de mortalité par Bronchite chronique en 1954 par province séparément.

<i>Anvers</i>	111 cas sur 13.681, soit 0,8 %
<i>Brabant</i>	323 cas sur 22.302, soit 1,45 %
<i>Flandre occidentale</i>	162 cas sur 10.705, soit 1,40 %
<i>Flandre orientale</i>	42 cas sur 14.470, soit 0,3 %
<i>Hainaut</i>	279 cas sur 18.116, soit 1,5 %
<i>Liege</i>	246 cas sur 13.714, soit 1,7 %
<i>Limbourg</i>	38 cas sur 4.232, soit 0,9 %
<i>Luxembourg</i>	35 cas sur 2.706, soit 1,3 %
<i>Namur</i>	83 cas sur 5.107, soit 1,6 %

D'après ces chiffres, nous voyons nettement que la Flandre orientale avec 0,3 %, la province du Limbourg avec 0,9 %, et la province d'Anvers avec 0,8 %, ont un % beaucoup moindre de mortalité par bronchite chronique que les autres provinces. Ce sont des provinces essentiellement agricoles. Cela peut étonner de la part du Limbourg, où nous trouvons les charbonnages, mais ici la main-d'oeuvre est surtout fournie par des travailleurs qui ne font pas partie de la population de la province.

Nous placerons le Brabant dans une catégorie à part, car le % de 1,45 % est surtout dû au fait que la province comptant 1.874.168 habitants, la population du Grand-Bruxelles y intervient pour plus d'un million, et nous estimons, je crois à raison, que le % de mortalité par les affections qui nous intéressent et de loin supérieur dans les grandes villes qu'à la campagne.

Les provinces les plus industrialisées étant le Hainaut, Namur et Liège, ont respectivement un % de mortalité de 1,5 %, 1,6 % et 1,7 % par bronchite chronique.

Nous croyons ces % sont également valables pour l'asthme et l'emphysème, si nous tenons compte du fait que les diagnostics de mortalité sont posés dans la plupart des cas par des médecins pratiquant la médecine générale, qui mettent la bronchite chronique, l'asthme par bronchite chronique et l'emphysème sur le même pied d'égalité.

Par les chiffres que nous venons de citer, nous pensons donc être à mesure d'affirmer que la mortalité pour les affections qui nous intéressent est d'autant plus forte que la contrée contient plus de grands centres et est plus industrialisée.

4.— Classification par âge de décès (année 1954, sur 105.033 décès).

de 55 à 60 ans: Asthme:	74 décès
Emphysème:	56 décès
Bronch. chron.:	122 décès
	252 décès sur 6.574 décès

de 60 à 65 ans:	Asthme:	89 décès	
	Emphysème:	73 décès	
	Bronch. chron.:	167 décès	
		329 décès	sur 8.463 décès
de 65 à 70 ans:	Asthme:	105 décès	
	Emphysème:	84 décès	
	Bronch. chron.:	216 décès	
		405 décès	sur 11.438 décès
de 70 à 75 ans:	Asthme:	83 décès	
	Emphysème:	70 décès	
	Bronch. chron.:	221 décès	
		374 décès	sur 14.493 décès
de 75 à 80 ans:	Asthme:	81 décès	
	Emphysème:	49 décès	
	Bronch. chron.:	222 décès	
		352 décès	sur 16.496 décès
de 80 à 85 ans:	Asthme:	48 décès	
	Emphysème:	49 décès	
	Bronch. chron.:	155 décès	
		252 décès	sur 13.472 décès.

Nous constatons donc par ces chiffres que la mortalité globale par *Asthme* – *Emphysème* et *Bronchite chronique* atteint un plafond entre 65 et 70 ans, alors que le plafond de mortalité générale en Belgique se situe entre 75 et 80 ans.

Dr. A. Borlée.

116, avenue des Alliés,
Louvain. (Belgique).

This document is a scanned copy of a printed document. No warranty is given about the accuracy of the copy. Users should refer to the original published version of the material.